



**PREFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°R32-2026-017

PUBLIÉ LE 16 JANVIER 2026

# Sommaire

## **Secrétariat général pour les affaires régionales Hauts-de-France /**

R32-2026-01-15-00002 - Arrêté portant modification de la composition de la section "Inégalités, pauvreté et précarité" du conseil économique, social et environnemental de la région Hauts-de-France (2 pages)	Page 3
R32-2026-01-15-00003 - Arrêté portant modification de la composition de la section "prospective" du conseil économique, social et environnemental de la région Hauts-de-France (2 pages)	Page 5
R32-2026-01-15-00004 - Arrêté portant modification de la composition du conseil économique, social et environnemental de la région Hauts-de-France (2 pages)	Page 7



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Secrétariat général  
pour les affaires régionales**

**Arrêté portant modification de la composition de la section  
« Inégalités, pauvreté et précarité »  
du conseil économique, social et environnemental  
de la région Hauts-de-France**

Le préfet de la région Hauts-de-France,  
préfet de la zone de défense et de sécurité Nord,  
préfet du Nord,  
chevalier de la Légion d'honneur,  
officier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.4134-2 et R.4134-1 à R.4134-7 et R.4134-18 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du 17 janvier 2024 portant nomination de monsieur Bertrand GAUME, en qualité de préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2023 modifié portant composition du conseil économique, social et environnemental de la région Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté préfectoral du 16 février 2024 portant création de sections au sein du conseil économique, social et environnemental de la région Hauts-de-France ;

Considérant l'avis favorable formulé le 25 novembre 2025 par le président du conseil régional des Hauts-de-France quant aux personnalités et organismes proposés par le conseil économique, social et environnemental pour la composition de la section « Inégalités, pauvreté et précarité » ;

Considérant l'avis favorable du bureau du CESER Hauts-de-France en date du 2 décembre 2025 ;

Sur proposition du secrétaire général pour les affaires régionales de la région Hauts-de-France ;

**ARRÊTE**

12-14, rue Jean sans Peur - CS 20003 - 59 039 LILLE Cedex

Tél. : 03 20 30 59 59 - Fax : 03 20 57 08 02

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : [www.hauts-de-france.gouv.fr](http://www.hauts-de-france.gouv.fr)

Suivez-nous sur : [facebook.com/prefetnord](https://facebook.com/prefetnord) - [twitter.com/prefet59](https://twitter.com/prefet59) - [linkedin.com/company/prefethdf/](https://linkedin.com/company/prefethdf/)

## Article 1<sup>er</sup> –

Sont désignés pour siéger au sein de la section « Inégalités, pauvreté et précarité » ,

- au titre des personnalités extérieures :

Civilité	Nom	Prénom	Fonction(s)
madame	BOUKABOUS	Zohra	directrice régionale de l'association régionale des élus pour la formation, l'insertion et l'emploi (AREFIE)
madame	BRENIENEK	Françoise	chargée de mission nationale, maison des 1000 premiers jours
monsieur	DESMET	Jean-Luc	président de la Croix-Rouge française Hauts-de-France
monsieur	DORESSE	Bernard	membre du conseil d'administration d'ATD Quart-Monde Hauts-de-France
madame	DUFRESNE	Anne	responsable d'équipe accompagnement vers le logement des Petits Frères des Pauvres
monsieur	DUPONT	Bruno	responsable des relations externes d'Habitat et humanisme

- au titre des organismes extérieurs :

Civilité	Nom	Prénom	Fonction(s)
monsieur	DECRUYNAERE	Thibault	directeur régional adjoint de l'INSEE
<b>madame</b>	<b>THUMERELLE</b>	<b>Micheline</b>	<b>présidente régionale des banques alimentaires des Hauts-de-France</b>
monsieur	TONNELET	Gérard	président du collectif « Alerte Hauts-de-France »
Madame	BAGAULT	Elisabeth	coordinatrice régionale du Pacte du Pouvoir de Vivre

## Article 2 –

L'arrêté préfectoral du 20 décembre 2024 portant composition de la section "Inégalités, pauvreté et précarité" du conseil économique, social et environnemental de la région Hauts-de-France est abrogé.

## Article 3–

Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 et R.421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille – 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 Lille cedex – dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.

## Article 4 –

Le secrétaire général pour les affaires régionales de la région Hauts-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera transmise au président de la région Hauts-de-France et au président du conseil économique, social et environnemental régional et qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 15 JAN. 2026

  
Bertrand GAUME



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Secrétariat général  
pour les affaires régionales**

**Arrêté portant modification de la composition de la section « prospective »  
au sein du conseil économique, social et environnemental  
de la région Hauts-de-France**

Le préfet de la région Hauts-de-France,  
préfet de la zone de défense et de sécurité Nord,  
préfet du Nord,  
chevalier de la Légion d'honneur,  
officier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.4134-2, R.4134-1 à R.4134-7 et R.4134-18 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du 17 janvier 2024 portant nomination de monsieur Bertrand GAUME, en qualité de préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2023 modifié portant composition du conseil économique, social et environnemental de la région Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté préfectoral du 16 février 2024 portant création de sections au sein du conseil économique, social et environnemental de la région Hauts-de-France ;

Considérant l'avis favorable du président du conseil régional Hauts-de-France en date du 25 novembre 2025 ;

Considérant l'avis favorable du bureau du CESER Hauts-de-France en date du 2 décembre 2025 ;

Sur proposition du secrétaire général pour les affaires régionales de la région Hauts-de-France ;

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup> –**

L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté préfectoral du 20 décembre 2024 portant composition de la section « prospective » au sein du conseil économique, social et environnemental de la région Hauts-de-France est modifié comme suit :

Sont désignés pour siéger au sein de la section « prospective » du conseil économique, social et environnemental de la région Hauts-de-France au titre des personnalités extérieures :

12-14, rue Jean sans Peur - CS 20003 - 59 039 LILLE Cedex

Tél. : 03 20 30 59 59 - Fax : 03 20 57 08 02

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur [www.hauts-de-france.gouv.fr](http://www.hauts-de-france.gouv.fr).

Suivez-nous sur : [facebook.com/prefetnord](https://facebook.com/prefetnord) - [twitter.com/prefet59](https://twitter.com/prefet59) - [linkedin.com/company/prefethdf/](https://linkedin.com/company/prefethdf/)

Civilité	Nom	Prénom	Fonction(s)
Madame	CHABROL	Marie	Maîtresse de conférence en géographie à l'université de Picardie Jules Verne
Monsieur	CHEVALIER	Dominique	Professeur au CHRU de Lille, président de la commission médicale d'établissement (CME)
<b>Madame</b>	<b>ORTEMANN</b>	<b>Anne-Cécile</b>	<b>Général de division, gouverneure militaire de Lille, officière générale de zone de défense et de sécurité Nord</b>
Monsieur	GIORGINI	Pierre	Ancien président-recteur de l'université catholique de Lille
Madame	GIRONDE	Aude	Cheffe d'entreprise (Espace aluminium du Vermandois), Saint-Quentin
<b>Monsieur</b>	<b>MARTINAT</b>	<b>Stéphane</b>	<b>Directeur régional de la Banque de France</b>
Madame	NASRAOUI	Hédia	Directrice du pôle amiénois d'Europe Direct
Monsieur	POVSE	Mathias	<b>Membre du directoire d'ENEDIS</b>
Madame	RENNE	Catherine	Directrice régionale de l'INSEE pour la région Hauts-de-France
Madame	ROSSI	Claire	Professeure des universités, directrice de l'université de technologie de Compiègne

Les autres dispositions restent sans changement.

Article 2 –

L'arrêté préfectoral du 6 février 2025 portant composition de la section « prospective » au sein du conseil économique, social et environnemental de la section Hauts-de-France est abrogé.

Article 3 –

Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 et R.421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille – 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 Lille cedex – dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.

Article 4 –

Le secrétaire général pour les affaires régionales de la région Hauts-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera transmise au président de la région Hauts-de-France et au président du conseil économique, social et environnemental régional et qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le **15 JAN. 2026**

  
Bertrand GAUME



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Secrétariat général  
pour les affaires régionales**

**Arrêté portant modification de la composition du conseil économique, social et environnemental  
de la région Hauts-de-France**

Le préfet de la région Hauts-de-France,  
préfet de la zone de défense et de sécurité Nord,  
préfet du Nord,  
chevalier de la Légion d'honneur,  
officier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.4134-2 et R.4134-1 à R.4134-7 ;

Vu la loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes ;

Vu la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État et de commissions administratives ;

Vu le décret n° 2015-1917 du 30 décembre 2015 modifiant le code général des collectivités territoriales et relatif à la refonte de la carte des conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux, à leur composition et aux conditions d'exercice des mandats de leurs membres et notamment son article 3 ;

Vu le décret n° 2017-1193 du 26 juillet 2017 relatif à la composition et au renouvellement des conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux ;

Vu le décret n°2023-1332 du 29 décembre 2023 modifiant les modalités de fonctionnement des conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux ;

Vu le décret du 17 janvier 2024 portant nomination de monsieur Bertrand GAUME, en qualité de préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu la circulaire de la ministre de la décentralisation et de la fonction publique du 6 janvier 2016 relative aux modalités d'installation et de fonctionnement des conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux ;

12-14, rue Jean sans Peur - CS 20003 - 59 039 LILLE Cedex

Tél. : 03 20 30 59 59 - Fax : 03 20 57 08 02

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : [www.hauts-de-france.gouv.fr](http://www.hauts-de-france.gouv.fr)

Suivez-nous sur : [facebook.com/prefetnord](https://facebook.com/prefetnord) - [twitter.com/prefet59](https://twitter.com/prefet59) - [linkedin.com/company/prefethdf/](https://linkedin.com/company/prefethdf/)

Vu la circulaire interministérielle du 19 septembre 2023 portant instruction relative aux modalités de renouvellement des conseils économiques, sociaux et environnementaux au 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 15 novembre 2023 fixant la liste des organismes représentés au conseil économique, social et environnemental de la région Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2023 portant composition du conseil économique, social et environnemental de la région Hauts-de-France ;

Vu le courrier de monsieur Xavier GUILLET du 19 décembre 2025 informant monsieur le préfet de région de sa démission de son mandat de représentant au CESER Hauts-de-France ;

Vu le courrier conjoint de la CLCV et de la CNL Hauts-de-France du 26 novembre 2025 désignant monsieur Daniel DESPINOY pour remplacer monsieur Xavier GUILLET au mandat de représentant au CESER Hauts-de-France ;

Sur proposition du secrétaire général pour les affaires régionales de la région Hauts-de-France ;

### ARRÊTE

Article 1<sup>er</sup> – L'article 4 de l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2023 portant composition du conseil économique, social et environnemental régional des Hauts-de-France est modifié comme suit :

**3<sup>ème</sup> collège : Représentants des organismes et des associations qui participent à la vie collective de la région**

- au titre du cadre de vie :

représentation	sièges	représentants
Logement	2	- M. Daniel DESPINOY remplace M.Xavier GUILLET - Mme Lucette VANLAECKE
Politique de la ville	1	- M. Pierre-Édouard MARTIN
Sport	1	- M. François COQUILLAT
Culture	1	- M. Philippe GAYOT
	1	- M. Didier THIBAUT
	1	- M. Christian MORZEWSKI
	1	- M. Godefroy VUJICIC
Tourisme	2	- Mme Brigitte LOUIS-ETIENNE - M. Pascal SARPAUX
Associations de consommateurs	2	- Mme Claudie BOUCHEZ - M. Gilles LAURENT
Vie associative	1	- Mme Ondine CHAURIN

Les autres dispositions restent sans changement.

Article 2 – Le secrétaire général pour les affaires régionales de la région Hauts-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera transmise au président de la région Hauts-de-France et au président du conseil économique, social et environnemental régional et qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 15 JAN. 2026

  
Bertrand GAUME